

RÉSOLUTION : PAS DE PLASTIQUE DANS NOTRE ENVIRONNEMENT

Les constats sont alarmants. 90 pourcent des oiseaux aquatiques ont du plastique dans le ventre. Beaucoup d'autres meurent de faim car ils n'arrivent pas à digérer le plastique et n'ont plus de place dans leur estomac pour leur véritable nourriture. Du plastique se retrouve aussi dans nos sols, dont il réduit la fertilité. Du plastique se retrouve même dans nos aliments. Une étude autrichienne a récemment montré que toutes les personnes examinées avaient des microplastiques dans le corps. En Suisse aussi, les nuisances occasionnées sont graves. Cela ne se voit pas seulement le long des rivières et des cours d'eau, mais jusque dans les réserves naturelles où chaque mètre carré est souillé par la pollution plastique.

Il est pourtant facile de se passer du plastique. Au nom du principe de précaution, il faut donc maintenant agir rapidement et efficacement. L'accent ne doit plus seulement être mis sur le taux de recyclage mais sur la prévention et les taux d'erreur. Car ce sont 1 à 2 pourcent de plastiques incorrectement éliminés qui sont responsables de la majeure partie de la pollution plastique globale.

Les Verts apportent depuis longtemps des solutions, dans les cantons et sur la scène nationale, pour lutter contre la montagne de déchets plastiques, allant de la vaisselle réutilisable lors d'événements au remplacement des microplastiques dans les cosmétiques. La situation est jusqu'ici restée bloquée au niveau du Conseil fédéral. Le Parlement européen a pourtant depuis arrêté une stratégie de remplacement du plastique. Il est donc temps que la Suisse finisse elle aussi par procéder à des améliorations en la matière.

Les Verts demandent que :

- 1 **le taux d'erreur relatif au plastique soit ramené à zéro.** Pour ce faire, il faut réaliser une collecte systématique des taux d'erreur relatifs au plastique et à la pollution plastique des sols, des cours d'eau et des aliments.
- 2 **la Suisse introduise une stratégie de lutte contre les déchets plastiques et les microplastiques au moins équivalente à celle de l'UE, qui prévoit :**
 - le remplacement des plastiques éphémères par des alternatives biologiquement dégradables. Sont concernés : pailles, autocollants apposés sur les fruits et les légumes, couverts et autres produits jetables à usage unique.
 - le remplacement des granulés microplastiques dans les cosmétiques
 - des objectifs de branche contraignants pour tous les autres plastiques (poussières de pneu, peintures, etc.)
 - l'instauration d'un système de consigne pour les plastiques recyclables (par exemple les bouteilles en PET), seule manière de garantir qu'ils ne se retrouveront plus dans la nature car correctement recyclés.
- 3 **une augmentation du taux de recyclage du plastique comme mesure climatique.**